## DEC151432DR03

Décision portant nomination de M. Eric Tourneur aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité mixte UMR7207 intitulée Centre de Recherche sur la Paléobiodiversité et les Paléoenvironnements (CR2P)

## LA DIRECTRICE,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS :

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la note du 13 avril 2010 relative à la nature et les conditions d'exercice de la fonction d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du MNHN

**Vu** la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7207 intitulée Centre de Recherche sur la Paléobiodiversité et les Paléoenvironnements (CR2P) et nommant Mme Sylvie Crasquin en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 30 avril 2014;

Considérant que M. Eric Tourneur a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le MNHN, le CNAM, les Universités Paris Sorbonne 3, 7 et 13 les 18, 19 septembre et les 2, 3; 9, 10 octobre 2014,

## **DECIDE:**

**Article 1**er: M. Eric Tourneur, Al, est nommé aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°7207 intitulée Centre de Recherche sur la Paléobiodiversité et les Paléoenvironnements (CR2P), à compter du 30 avril 2014.

M. Eric Tourneur exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Eric Tourneur est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.
Article 2 : La présente décision sera publiée au <i>Bulletin officien</i> du CNRS.
Fait à Thiais, le 17 juin 2015
La directrice de l'unité Sylvie Crasquin
Visa du délégué régional du CNRS
Visa du directeur général du MNHN
Visa du président de l'UPMC